

236/1941

236/1941
29-9-41ORDRES DU JOUR PARTIE 1, No.236,
PARLt-Col. J.A. Dansereau,
Officier Commandant,

CENTRE D'INSTRUCTION SUPERIEURE D'INFANTERIE No. A/13.

1. DEVOIRS

OFFICIER DU JOURDemain le 30-9-41 : 2/Lt. A. Morin,
Suivant de devoir : 2/Lt. F.D. Bourcier,R. de Mais. (AF)
R. de Mais. (AF)SERGEANT DU JOURDemain le 30-9-41 : Sgt. Calvé, R.N.
Suivant de devoir : Sgt. Couture, R.R. de Mais. (AF)
R. de Mais. (AF)

(Amendement)

D.O.235, para. 1, d/27-9-41, au 2/Lt. A. Letarte substituez le Lt.
R. Gosselin; au Lt. J.R. Beauchemin substituez le 2/Lt. A. Morin.

2. PARADES

Les Parades du 30-9-41 seront tel qu'indiqué au "SYLLABUS".

3. COUR-MARTIALE DE DISTRICT

Les Officiers sous-mentionnés s'assembleront au Camp Valcartier, P.Q.,
à 1030 hres., le 30-9-41, dans le but de juger, par une Cour-Martiale de
District, la personne accusée: D-106227 Pte. Lucien Boismenu, R.22e R.
C.A. (et toute personne ou personnes qui seront présentées devant eux.)PRESIDENT: Lt-Col. P. Flynn, R.22e R. C.A.
MEMBRES : Capt. R.M. Ievers, R.R. of C. C.A.
Capt. A. Paradis, R.C.C.S. C.A.MEMBRE EN ATTENTE: Capt. A. Bonin, F.M.R. C.A.
JUGE-AVOCAT: Major Laval Fortier, A.J.A.G., M.D.5.

PROCUREUR: 2/Lt. J.M. Fortier, F.M.R. C.A.

OFFICIER DE LA DEFENSE: 2/Lt. M. Lepage, R.22e R. C.A.
L'accusé sera averti et tous les témoins dûment requis d'être présents.
Les Officiers Commandants s'assureront que tous les Officiers dispo-
nibles assistent aux procédures pour fins d'instruction.
L'Officier Commandant A.I.T.C. A/13 fera les arrangements pour la Cour
et fournira les commis requis.
Les procédures seront transmises aux Quartiers Généraux, District
Militaire No.5. (Q-39-B-661)COUR-MARTIALE DE DISTRICTLes Officiers sous-mentionnés s'assembleront au Camp Valcartier, P.Q.,
à 1030 hres., le 30-9-41, dans le but de juger, par une Cour-Martiale de
District, la personne accusée: E-22891 Sgt. J.H.S. Tremblay, R.R.C. C.A.
(et toute personne ou personnes qui seront présentées devant eux.)

PRESIDENT: Lt-Col. P. Flynn, R.22e R. C.A.

MEMBRES: Capt. R.M. Ievers, R.R. of C. C.A.
Capt. A. Paradis, R.C.C.S. C.A.

MEMBRE EN ATTENTE: Capt. A. Bonin, F.M.R. C.A.

JUGE-AVOCAT: Major Laval Fortier, A.J.A.G., M.D.5.

PROCUREUR: 2/Lt. M. Lepage, R.22e R. C.A.

OFFICIER DE LA DEFENSE: 2/Lt. J.M. Fortier, F.M.R. C.A.
L'accusé sera averti et tous les témoins dûment requis d'être présents.
Les Officiers Commandants s'assureront que tous les Officiers disponi-
bles assistent aux procédures pour fins d'instruction.
L'Officier Commandant A.I.T.C. A/13 fera les arrangements pour la Cour
et fournira les commis requis.
Les procédures seront transmises aux Quartiers Généraux, District
Militaire No.5. (Q-39-T-105)COUR-MARTIALE DE DISTRICTLes Officiers sous-mentionnés s'assembleront au Camp Valcartier, P.Q.,
à 1030 hres., le 30-9-41, dans le but de juger, par une Cour-Martiale
de District, la personne accusée: D-62282 Pte. Roland Caron, F.M.R. C.A.
et toute personne ou personnes qui seront présentées devant eux.

PRESIDENT: Lt-Col. P. Flynn, R.22e R. C.A.

MEMBRES: Capt. R.M. Ievers, R.R. of C. C.A.
Capt. A. Paradis, R.C.C.S. C.A.

MEMBRE EN ATTENTE: Capt. A. Bonin, F.M.R. C.A.

JUGE-AVOCAT: Major Laval Fortier, A.J.A.G., M.D.5.

PROCUREUR: 2/Lt. J.M. Fortier, F.M.R. C.A.

OFFICIER DE LA DEFENSE: 2/Lt. M. Lepage, R.22e R. C.A.
L'accusé sera averti et tous les témoins dûment requis d'être présents.
Les Officiers Commandants s'assureront que tous les Officiers disponi-
bles assistent aux procédures pour fins d'instruction.2.